

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2017

COLOMBIE

ICETEX

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement :

- 1) Autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à signer l'accord-cadre sur la mise en place d'une ligne de crédit non confirmée (ci-après « **l'Accord-Cadre Multi-Tranches** ») avec l'Instituto Colombiano de Crédito Educativo y Estudio Técnicos en El Exterior (ICETEX) aux conditions suivantes :
 - Objet : financement de la croissance de l'activité de prêts étudiants
 - Montant : un montant maximum de 146 millions d'euros comprenant :
 - o montant maximum de 46 millions d'euros, converti en COP par ICETEX lors de chaque versement ;
 - o 100 millions de dollars dans la limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros ou son équivalent en euros calculé par application du taux de change au jour de la signature de la convention de crédit.
 - Durée : 3 ans à compter de la signature de l'Accord-Cadre Multi-Tranches
- 2) Autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à consentir un prêt d'un montant de 46 millions d'euros au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches aux conditions décrites dans la résolution jointe aux présentes ;
- 3) Autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à consentir les prêts suivants au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches, sous réserve de rendre compte de ces octrois au Conseil d'administration de l'Agence française de développement ;
- 4) La présente délégation est consentie avec faculté de subdéléguer.

Bénéficiaire : 510464



Vu et certifié conforme 